

Acte de décès de LALOUETTE Marie Victoire [217].

L'an mil huit cent douze le dimanche vingt-trois du mois d'août à cinq heures du soir, devant moi maire faisant la fonction d'officier public de l'état civil de la commune de Saint Vigor sont comparus Jacques BONHOMME âgé de trente-huit ans, journalier et Jean FERAY âgé de quarante-cinq, cultivateur tous deux domiciliés en cette commune, le premier époux et le second voisin de la défunte cy après lesquels m'ont déclaré que Marie Victoire LALOUETTE, âgée de trente-six ans, fileuse, née à La Cerlangue, département de Seine Inférieure, fille de feu Guillaume LALOUETTE, et de Marie Catherine TETEREL, épouse de Jacques BONHOMME, est morte aujourd'hui à huit heures du matin, dans sa maison. Après m'être assuré du décès de la dite Marie Victoire LALOUETTE en me transportant auprès de sa personne, j'ai rédigé le présent acte que les dits comparants ont signé double avec moi après lecture faite, à Saint Vigor, les jours, mois et an susdits.

Signatures : Jacques BONHOMME, Jean FERAY